



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2024

Date de convocation : 17 janvier 2024

Date d'affichage de la convocation : 17 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre , le vingt-et-un du mois de janvier à dix-sept heures et trente minutes, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil Municipal, sous la présidence de *Luc CASTAN, Maire*

Nombre de conseillers en exercice : 15

BENAUSSE Geneviève, BOULAIN Jackie, CASTAN Luc, FERRY Gérard, FOURNIER Jean-Paul, FOURNIER Jean-Pierre, GUIPET Christian, HURAUX Yves, MAVIT Olivier, OLIVER Aurore, PUJOLAS Stéphanie, ROMUALDO Audrey, THERON-CHET Marie-Christine, VERISSIMO Aude, VIE Pierre.

Nombre de conseillers présents : 13

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s) : 1

Absent(s) non excusé(s) : 1

Procuration(s) :

Mme BENAUSSE Geneviève donne procuration à M VIE Pierre

Secrétaire de séance : Gérard FERRY

Monsieur le Maire salue l'assemblée et souhaite la bienvenue à tous avant de déclarer le conseil municipal ouvert.

Sont absents non excusés :

Mme OLIVER Aurore

Sont excusés avec procuration :

M BENAUSSE Geneviève donne procuration à M VIE Pierre

Monsieur le maire procède à l'appel et demande à l'assemblée de bien vouloir signer la liste de présence.

Monsieur le maire annonce que le quorum est atteint et que le conseil peut débuter.

Validation du Procès-verbal du 19 décembre 2023 :

Circulation du registre

Vous avez été destinataires du compte rendu de la séance du **19 décembre 2023**.

Y a-t-il des observations sur le PV ?

MCTC Je les note

LC en attendant désignation du secrétaire de séance

Monsieur Gérard FERRY est déclaré Secrétaire de séance

Avant d'aborder les points à l'ordre du jour

Dans le cadre du compte rendu des décisions prises par le Maire au titre de l'article L2122-22 du code des collectivités, Mr Luc CASTAN indique qu'il n'y a pas eu de préemption

0 préemptions depuis le dernier Conseil Municipal du 19.12.2023

1 non-préemptions depuis le dernier Conseil Municipal du 19.12.2023

LC pas de préemption

MCTC quelle est elle ?

LC Mme Fallanga vend sa maison au 2, rue de la liberté

Aucune décision à caractère budgétaire n'a été prise en application de l'article 3 II. de l'ordonnance n°2020-330 du 25 mars 2020 depuis le dernier Conseil Municipal du 19.12.2023.

LC dans le cadre des décisions à caractère budgétaire, se reporter à l'ordre du jour.

Mr le Maire donne lecture de l'ordre du jour

1- Décision modificative – Budget Communal

2- Décision modificative – Budget Enfance Jeunesse

Questions et informations diverses

OBJET N°1 :

2024-01 Décision modificative – Budget Communal

VOTES POUR : 11	VOTES CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 3
-----------------	------------------	-----------------

Exposé du rapport :

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Huraux qui expose à l'assemblée qu'à la demande de la trésorerie de Narbonne et dans le cadre de l'équilibre budgétaire, il est nécessaire de procéder à la révision et aux virements de crédits suivants :

On constate des dépassements de charges aux comptes ci-dessous par rapport aux montants budgétés.

Il convient donc d'effectuer les virements de crédits suivants :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 60623 : Alimentation		309.00 €
D 60628 : Autres fournitures non stockées		96.00 €
D 60631 : Fournitures d'entretien	2 150.00 €	
D 60632 : Fournitures de petit équipement	2 540.00 €	
D 6064 : Fournitures non stockées - Fournitures administratives		800.00 €
D 611 : Contrats de prestations de services		11 800.00 €
D 615221 : Entretien et réparations sur bâtiments publics		2 298.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	4 690.00 €	15 303.00 €
D 657363 : Subventions de fonctionnement aux états à caractère administratif		52 500.00 €
D 6588 : Autres charges diverses de gestion courante		9 685.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante		62 185.00 €
R 6419 : Remboursements sur rémunérations du personnel		6 677.00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges		6 677.00 €
R 70388 : Autres redevances et recettes diverses	35 000.00 €	
R 70688 : Autres prestations de services		41 000.00 €
R 70841 : Mise à disposition personnel facturé aux budgets annexes et aux régies		42 100.00 €
R 70872 : Remboursement de frais par les budgets annexes et les régies		4 400.00 €
R 70878 : Remboursement de frais par des tiers		1 100.00 €
TOTAL R 70 : Prod. services, domaine, ventes diverses	35 000.00 €	88 600.00 €
R 73111 : Impôts directs locaux		7 219.00 €
R 73118 : Autres contributions directes		737.00 €
R 73123 : Taxe com. addit. / droits mutation ou taxe publicité foncière	3 125.00 €	
TOTAL R 731 : Fiscalité locale	3 125.00 €	7 956.00 €
R 741127 : Dotation nationale de péréquation (DNP) des communes		12 840.00 €
R 74718 : Participations Etat - Autres	5 300.00 €	
TOTAL R 74 : Dotations et participations	5 300.00 €	12 840.00 €
R 7588 : Autres produits divers de gestion courante		150.00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante		150.00 €

Proposition de vote par le maire :

Il est proposé :

- De prendre connaissance de la révision et des virements de crédits du tableau ci-dessus
- D'adopter la décision modificative N°3 proposée pour le budget communal 2023

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le budget primitif de l'année 2023

O du Jour N° 1 : Yves Hureaux présente les modifications.

MCTC : Surprise car 3^{ème} modification. Pourquoi ne pas avoir fait le nécessaire en temps et en heure ? Y a-t-il un pilote dans l'avion ?

YH continue sa présentation

MCTC interrompt YH pourquoi en gérant au quotidien, pourquoi ne pas avoir fait le nécessaire ?

YH : parce que c'est lié au budget enfance jeunesse qui a été ...MCTC interrompt à nouveau YH

NON ! S'ensuit une longue diatribe de MCTC sur ce qui a été prévu début 2023 et des « dérapages constatés. Je vous rappelle ce que vous avez dit en début d'année. Fin 2022 ; budget enfance jeunesse de 228.000€. Budget prévu 2023 253.000€ ça aurait dû compenser.

JB le dérapage a eu lieu sur les frais de personnel. Le personnel que vous avez embauché...

MCTC interrompt JB

JB dérapages sur les frais de personnel, le personnel que vous avez embauché, vous le savez très bien

MCTC je ne le sais pas

JB vous le savez car vous êtes à l'origine de la manipulation !

MCTC de quelle manipulation ?

JB du personnel que vous avez embauché, c'est le hasard alors.
 LC attention ! là il ne faut pas aller trop loin !
 MCTC Ah ben allez y c'est vous qui êtes en train de me remettre en cause. Je manipule du personnel, c'est toujours pareil avec vous
 JB Il y a eu chevauchement de personnel...
 MCTC interrompt JB s'ensuit un brouhaha dont il ressort que ce dernier ne parle plus de manipulation mais de hasard !
 MCTC Mme Verissimo est-ce que vous me voyez à l'école ?
 YH on en a parlé au dernier conseil
 AV la directrice s'est mis en arrêt pendant 6 mois ! et on a du remplacer et on a du mal a trouver du personnel qualifié et qui veuille travailler. Je félicite Priscille pour les entretiens qu'on a passé car on a trouvé des filles qui sont comme ça. Derrière on a eu 2 autres personnes qui étaient sous votre mandat et qui ont eu 4 mois d'arrêt sur 10.
 JPaul F si je peux me permettre, au goûter de fin d'année, la directrice a tenu des propos inqualifiables...
 MCTC interrompt JPF GF laissez le finir 3 ou 4 fois il demande de laisser JPF finir sa phrase.
 MCTC je ne coupe jamais la parole !
 Echange verbal entre MCTC et JB puis intervention de PV concernant une interruption supposée de JB
 JB le temps du débat est limité et je pense que nous pouvons avoir droit à la parole ! Arrêtez de défendre les roquefortois parce que si vous les aviez si bien défendus, vous seriez là (à la place du maire) et vous ne seriez pas la-bas !
 Le rapport sera rédigé en fonction de ce qui a été enregistré. Ce sera vérifiable par tout le monde et par tous les roquefortois.
 MCTC mais bien sur ! mais je trouve inadmissible que l'on mette en doute mon intégrité.
 Yh rappelle qu'au lieu de 5 personnes à la microcrèche il y en a eu 8 car obligation d'embaucher 3 personnes pour couvrir les arrêts maladie
 LC on ne pouvait donc pas prévoir, ni en avril ni en...
 MCTC interrompt LC
 LC est-ce que les explications de YH vous satisfont ?
 MCTC moi j'aimerais qu'il me donne – après certainement _ à quoi correspondent ces 11.000€
 LC tu l'auras
 JPF l'explication vient du fait d'avoir embauché....
 MCTC interrompt JPF
 YH Vous aurez les résultats de la commune dans peu de temps donc vous verrez les postes qui ont bougé, augmenté....
 MCTC interrompt YH
 LC passons au vote !

OBJET N°2 :

2024-02 Décision modificative – Budget Enfance Jeunesse

VOTES POUR : 11	VOTES CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 3
-----------------	------------------	-----------------

Exposé du rapport :

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Huraux qui expose à l'assemblée qu'à la demande de la trésorerie de Narbonne et dans le cadre de l'équilibre budgétaire, il est nécessaire de procéder à la révision et aux virements de crédits suivants :

En raison d'absences et de nécessité de remplacements pour un maintien du service public

On constate un dépassement de charges principalement au 012 par rapport au montant budgété. Il convient donc d'effectuer les virements de crédits suivants :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 611 : Contrats de prestations de services		6 679.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		6 679.00 €
D 6215 : Personnel affecté par la collectivité de rattachement		38 000.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés		38 000.00 €
D 6588 : Autres charges diverses de gestion courante		7 476.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante		7 476.00 €
R 7067 : Redev. et droits des services périscolaires et d'enseignement		7 476.00 €
TOTAL R 70 : Prod. services, domaine, ventes diverses		7 476.00 €
R 7474 : Participations communes		44 000.00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations		44 000.00 €
R 7588 : Autres produits divers de gestion courante		679.00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante		679.00 €

Proposition de vote par le maire :

Il est proposé :

- De prendre connaissance de la révision et des virements de crédits du tableau ci-dessus
- D'adopter la décision modificative N°2 proposée pour le budget Enfance Jeunesse 2023

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le budget primitif de l'année 2023

YH tout est lié, c'est la modification dans le budget enfance/jeunesse qui a déclenché la modification dans le budget général, il manquait :

-30.000 € / frais de personnel

- 6.679 € / prestations de services.

Le tout dû à l'augmentation du nombre de repas + nombre de goûters à la crèche

AV liés à des recommandations diététiques.

La commune doit donc participer à hauteur de 93.000 €, la CAF n'ayant pas encore pris en compte la totalité de l'agrément, répercuté certainement dès 2024

LC il faudra demander des explications à la CAF

YH on va s'en occuper, quant à la participation du SIVOM, elle est passée de 47.000 € en 2022 à 23.000 € en 2023

AV Il y a un comité du SIVOM prochainement

YH on essaiera de grapiller quelque chose

YH le budget enfance/jeunesse va passer à 297.550

MCTC je vois 306.000

YH 305.000

Questions diverses :

Réponses aux questions de l'opposition :

1ère question – Où en êtes-vous de la révision du PLU? (révision annoncée en CM, lors des vœux à la population...)

LC nous en sommes au diagnostic, on est en train de l'étudier, de le commenter, pour l'instant, pas de rapports oraux avec le bureau d'études qui en a la charge. Ils devraient se déplacer dans le trimestre pour venir nous exposer cela

Tout part du diagnostic qui va nous permettre d'élaborer le futur. Compte-tenu des nouvelles contraintes, il faudra faire des arbitrages et peut-être même des reculs sur certains projets.

**2ème question - Quel est l'encours de la dette de la commune arrêté au 31/12/2023 ?
question posée lors des CM des 22/11 et 19/12 et par mail le 21/12.**

*LC il est tout simple, il est à ce jour de 1.035.000 € car nous avons contracté 400.000 € de court terme qui seront remboursés début 2025. Ce court terme a été réalisé sous la couverture des remboursements de la TVA et des subventions. A ce moment là nous serons à 635.000 €
YH On aurait pu faire une ligne de trésorerie et ça ne serait pas apparu, mais comme ça on considère que c'est plus clair.*

LC nous en sommes donc à 635.000 € ce qui fait une augmentation de notre part de 115.000 € puisqu'il y avait 520.000 € d'endettement début 2021

MCTC je ne calcule pas comme ça, vous vous êtes applaudis....MCTC/LC/YH/JB incompréhensible

3ème question - pourquoi certaines associations n'ont-elles toujours pas reçu les subventions votées en Avril 2023, inscrites au budget, alors qu'elles ont fourni l'ensemble des documents demandés ?

LC tout est réglé, ensuite les documents demandés n'ont pas tous été donnés, aujourd'hui c'est réglé

MCTC il n'y a plus aucune association sans subvention ?

Est-ce qu'il y a obligation de donner la liste des membres avec tél/mail ?

LC non pas les adhérents

MCTC il semblait que dans les dossiers c'était demandé

LC Non !

YH le bureau oui !

Pas de commentaire supplémentaire

Monsieur le Maire lève la séance.

Fin de la séance à 18h04

Le secrétaire de séance
Gérard FERRY

Le Maire
Luc CASTAN